



Conseil Municipal du 30 mars 2023

Procès-verbal

Date de convocation :
21 mars 2023

Nombre de membres
En exercice : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Bruno ARRIAGA

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 30 mars 2023 à 19h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

Étaient présents : M Patrick GUEN, M Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Virginie SOCHARD, M Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT Mme Gwénola MEVEL, Mme Claudie DEMANGE, M. Régis MIOSSEC, Mme Alicia CAROFF, M Frédéric RICHARD, M Vincent BOUTOUILLER, M Éric MIOSSEC, M Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M Yann BELLEC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mmes Angélique QUERE, Emmanuelle BERTEVAS et Mme Alicia CAROFF (à partir du point 8) et M Joël CHOQUER qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Régis MIOSSEC, M Patrick GUEN et M Sébastien DELANOE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus de la séance du 9 février 2023
2. Régularisation attribution de compensation 2022
3. Prévisionnel attribution de compensation 2023
4. Taux d'imposition
5. Ouverture d'un budget annexe lotissement
6. Budget principal : budget primitif 2023
7. Budget annexe camping municipal du bois de la Palud : budget primitif 2023
8. Budget annexe lotissement : budget primitif
9. Révision des tarifs communaux
10. Attribution des subventions aux associations
11. Projets de cheminement du plan d'actions vélo
12. Subvention « Territoires Numériques Educatifs »
13. Médiathèque : sollicitation de la région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »
14. Décisions du maire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023
(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Procès-verbal envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 27 mars 2023.

Conseil municipal - Séance du 30 mars 2023

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Rapport de la CLETC : attribution de compensation finale année 2022

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Pour la commune de Plougoulm, l'attribution de compensation finale au 31 décembre 2022 s'élève à -52 481.32 € au lieu de -71 294.00 €

Attribution de compensation initiale : - 13 895,00 €

ADS : - 8 413.60 €

ACM : - 30 172.72 €

Soit -52 481.32 € d'attribution de compensation pour 2022 au lieu de 71 294,00 € soit une différence en faveur de la commune de 18 812.68 €.

M. Eric MIOSSEC demande pourquoi il y a une telle différence : celle-ci est essentiellement due à l'intégration dans le personnel communal d'un agent auparavant communautaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide la régularisation de l'attribution de compensation à l'exception de M. Eric MIOSSEC qui s'abstient en raison de l'attribution « initiale ».

3. Rapport de la CLETC : attribution de compensation prévisionnelle 2023

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Pour la commune de Plougoulm, l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2023 s'élève à – 33 668.64 € et tient compte des 18 812.68 € de reliquat en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le montant prévisionnel de l'attribution de compensation à l'exception de M. Eric MIOSSEC qui s'abstient.

4. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties. Il doit également se prononcer sur un taux pour la taxe d'habitation, taux qui serait appliqué si le Conseil Municipal instaurait cette taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2023 comme suit :

TAXES MÉNAGES		2022	2023
Taxe foncière sur le foncier bâti		35,30 %	35,30 %

Conseil municipal - Séance du 30 mars 2023

Taxe foncière sur le foncier non bâti		44,12 %	44,12 %
Taxe d'habitation		13,91%	13,91 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Maintient le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 35,30 %
- Maintient le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 44,12 %
- Maintient le taux de taxe d'habitation à 13,91 %

5. Ouverture d'un budget annexe lotissement

(Rapporteur : Mme Quiec/délibération)

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2022, l'Assemblée l'a autorisé à faire une proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 173 et 164, appartenant à M. Caroff Jean-Yves, d'une surface de 5078 m², afin de créer un lotissement communal de 8 lots.

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé « Lotissement communal Ty -Kêr », au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables sous la nomenclature M 57, associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal, vu l'avis du Comptable Public :

- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document y afférant ;
- De créer le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement communal » en M 57.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré et à la majorité :

- ✓ DECIDE d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tout document y afférant
- ✓ CREE le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement communal – Ty- Kêr »
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif

Mmes DEMANGE et HALLEGOT s'abstiennent. Mme DEMANGE considère que le projet ne tient pas compte de l'amélioration de la desserte des terrains voisins du futur lotissement. Mme HALLEGOT fait part d'un manque de visibilité budgétaire sur ce projet.

6. Budget primitif 2023

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 360 000.00 € et en investissement à 1 130 000.00 €.

Conseil municipal - Séance du 30 mars 2023

Fonctionnement

M. E. MIOSECC s'interroge sur l'augmentation importante des charges de personnel. La hausse est due principalement à l'augmentation des services proposés par la commune : Espace Hermine service cantine et garderie, Médiathèque, Animateur communal...

Investissement

M. E. MIOSECC et Mme S. HALLEGOT : Pas de concertation sur les priorités des travaux et études et pas de visibilité sur la durée. Impression que les actions sont gérées « au coup par coup ». Les conseillers de la liste minoritaire aimeraient pouvoir arbitrer sur les choix (par exemple sur la voirie).

Monsieur le Maire et les adjoints précisent que les informations sur les travaux et études ainsi que la visibilité sur la durée ont été données dans les différentes commissions.

Mme S. HALLEGOT fait également part de ses doutes sur les capacités d'autofinancement de la commune dans le futur.

Les conseillers approuvent le budget primitif de la commune à l'exception de Mme Sophie HALLEGOT et de MM. E. MIOSECC, CRIBIER et BELLEC qui votent contre.

FONCTIONNEMENT			
	BP+DM 2022	CA 2022	Propositions 2023
011 - Charges à caractère général	337 000.00 €	282 033.35 €	333 600.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	568 800.00 €	525 890.78 €	635 000.00 €
014 - Atténuations de produits	75 500.00 €	70 081.00 €	40 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000.00 €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	106 254.67 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 521.33 €	160 154.33 €	166 300.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	158 900.00 €	158 184.72 €	167 100.00 €
66 - Charges financières	18 000.00 €	17 006.83 €	18 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 428 976.00 €	1 213 351.01 €	1 360 000.00 €
	BP+DM 2022	CA 2022	Propositions 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	200 000.00 €	200 000.00 €	30 000.00 €
013 - Atténuations de charges	29 300.00 €	35 024.80 €	18 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	276.00 €	92.00 €	20 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 100.00 €	54 324.07 €	32 000.00 €
73 - Impôts et taxes	830 000.00 €	888 370.08 €	900 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	293 300.00 €	314 831.16 €	330 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000.00 €	38 628.94 €	30 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	18 810.37 €	
Total des recettes de fonctionnement	1 428 976.00 €	1 550 081.42 €	1 360 000.00 €

INVESTISSEMENT	
	Propositions 2023
Sans opération	160 000.00 €
10002 - Opération n° 10002 - Acquisitions de matériel	72 800.00 €
10004 - Opération n° 10004 - Bâtiments communaux	82 800.00 €
10006 - Opération n° 10006 - Voirie	354 000.00 €
27 - Opération n° 27 - Espace Hermine	13 100.00 €
29 - Opération n° 29 - Ecole publique	18 300.00 €
31 - Médiathèque	429 000.00 €
Total des dépenses d'investissement	1 130 000.00 €
	Propositions 2023
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	105 749.08 €
Sans opération	501 750.92 €
Emprunt	330 000.00 €
10004 - Opération n° 10004 - Bâtiments communaux	- €
10006 - Opération n° 10006 - Voirie	25 000.00 €
29 - Opération n° 29 - Ecole publique	2 000.00 €
31 - Médiathèque	165 500.00 €
Total des recettes d'investissement	1 130 000.00 €

7. Camping du Bois de la Palud : budget primitif 2023
(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif du camping du Bois de la Palud pour 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à 35 400,00 €.

Les conseillers approuvent le budget primitif du camping à l'unanimité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	12 280.00 €	12 082.11 €	17 300.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 000.00 €	15 012.00 €	18 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	70.00 €	0.00 €	0.00 €
66 - Charges financières	100.00 €	81.51 €	100.00 €
	29 950.00 €	27 175.62 €	35 400.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 284.48 €	8 284.48 €	12 418.56 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 665.52 €	31 309.70 €	22 981.44 €
	29 950.00 €	39 594.18 €	35 400.00 €

Conseil municipal - Séance du 30 mars 2023

Associations de la commune

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	Demandes 2023	Propositions commission 2023	Vote du conseil municipal
Les p'tits moussaillons - MAM	1 300.00 €	500.00 €	500.00 €
Kurun Basket Plougoulmois	2 000.00 €	1 850.00 €	1 850.00 €
Tennis de Table	1 100.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Club de pétanque loisirs Plougoulm	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Club des Retraités, Génération en mouvement	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Société de Chasse - Saint Hubert	300.00 €	300.00 €	300.00 €
F.N.A.C.A.	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Les Cadets de Plougoulm	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Subvention exceptionnelle 90 ans	2 000.00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Karaté Do Shotokan	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Comité Loisirs Échanges	3 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Rederien Plougoulm	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Vita'Gym		400.00 €	400.00 €
Comité de Jumelage Plougoulm - Abondance	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
APE École Charles PERRAULT	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
APEL École Sainte Thérèse	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
OGEC Ecole Sainte-Thérèse		0.00 €	0.00 €
EDS – Ecole du sport	400.00 €	400.00 €	400.00 €
	22 650.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €

Associations extérieures

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	Demandes 2023	Propositions commission 2023	Vote du conseil municipal
AC Léonarde pas de demande	0.00 €		0.00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Saint Pol de Léon pas de demande			0.00 €
Amicale'ment Vôtre - Association du Personnel Communal	140.00 €	140.00 €	140.00 €
Handisport Club Léonard - Saint Pol de Léon	100.00 €	0.00 €	
France Alzheimer	100.00 €	0.00 €	0.00 €
St Pol Athlétic Club	625.00 €	250.00 €	250.00 €
	965.00 €	390.00 €	390.00 €
TOTAL GLOBAL	23 615.00 €	20 390.00 €	20 390.00 €

11. Projet de cheminement du plan d'actions vélo

(Rapporteur : Mme Quiec/délibération)

Conformément au plan d'actions vélo 2023 de Haut-Léon Communauté (délibération du 9.11.22), et dans le cadre de l'Appel à projet Avelo 2, la collectivité bénéficie d'un financement pour engager des études de faisabilité sur les liaisons cyclables intercommunautaires inscrites au schéma vélo.

En vue de l'élaboration du cahier des charges, Haut-Léon Communauté souhaite soumettre ces projets de liaisons à validation du Conseil Municipal.

Aussi, la commune est invitée à formuler un avis sur :

- Les itinéraires proposés
- Les aménagements cyclables identifiés par portion
- Les remarques complémentaires associées à chaque itinéraire qui seront prises en compte pour l'étude de faisabilité.

La validation de ces itinéraires permettra, à Haut-Léon Communauté, de rédiger un cahier des charges conforme aux attentes des communes.

Après avoir pris connaissance des itinéraires proposés, les conseillers valident les tracés.

12. Subvention « Territoires numériques éducatifs »

(Rapporteur : Mme Sochard/délibération)

La commune de Plougoulm souhaite s'engager dans le dispositif « Territoire Numérique Educatif » pour l'école publique Charles Perrault. Ce dispositif permet de percevoir des financements pour l'acquisition de tablettes notamment (70 % de subventions sur le matériel informatique).

Aussi, il est demandé à l'Assemblée de valider le principe d'une demande de subvention au titre du Fonds France 2030 par l'intermédiaire du Conseil départemental du Finistère, chef de file du Territoire Numérique Educatif du Finistère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à engager la commune dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs ».

13. Médiathèque : demande de financement auprès de la Région au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

(Rapporteur : Mme Quiec/délibération)

Dans le cadre de projet de création de la médiathèque, Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », à hauteur de 80.000,00 € soit 20 % du montant HT prévisionnel des travaux, selon le plan de financement ci-après.

FINANCEURS	Dépense H.T subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DETR	400 000.00 €	18,75 %	75 000.00 € (accord obtenu)
Etat – DSIL	400 000.00 €	16,25 %	65 000.00 € (accord obtenu)
Pacte Finistère volet 2	400 000.00 €	15 %	60 000.00 € (accord obtenu)
Conseil Régional	400 000.00 €	20 %	80 000.00 € (demandés)
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant HT)	400 000.00 €	70 %	280 000.00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	400 000.00 €	30 %	120 000.00 €
TOTAL (coût de l'opération HT).		100 %	400 000,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à solliciter ce financement.

14. Compte rendu de la délégation du Maire (article 2122-22 CGCT)

Tiers	Objet	Montant TTC
Foussier	Matériel services techniques	389,15 €
REXEL FRANCE	Plomberie chasse eau salle polyvalente	53,25 €
REXEL FRANCE	Minuterie chauffage algéco	196,21 €
CALVES DEMONTAGE	Désamiantage médiathèque 2ème partie	28 591,20 €
LACROIX SIGN	Panneau Stop Kerguiduff	37,14 €
REXEL FRANCE	Chauffe-eau Hermine	1 146,58 €
REXEL FRANCE	Chasse d'eau Goariven	118,62 €
SDEF	Etude chauffage Goariven	2 925,60 €
Armor Ingénierie	Maîtrise oeuvre Médiathèque Honoraires 4	369,92 €
APAVE	Mission SPS médiathèque : phase conception	624,00 €
APAVE INFRASTRUCTURE	Mission contrôle technique médiathèque - Remise du rapport initial	684,00 €
Foussier	Pince pour travaux électrique	196,72 €

Conseil municipal - Séance du 30 mars 2023

SOS ORDI	PC portable Lenovo	718,90 €
LACROIX SIGN	Panneaux de signalisation	355,42 €
Foussier	Mise aux normes sanitaires vestiaires	1 156,73 €
BERGER LEVRAULT	2 tablettes de pointage espace Hermine	1 028,88 €
ORANGE	Effacement de réseaux rue de la mer	1 537,29 €
VIAMEDIA	Insertion presse marché médiathèque	323,83 €
CALC architecte	Honoraires n°4 médiathèque	4 352,09 €
Armor Ingénierie	Honoraires 3 maîtrise d'œuvre médiathèque	4 860,96 €
SOFAXIS	Assurance du personnel 2023	20 757,73 €
OGEC ECOLE STE THERESE	Participation 2ème trimestre école Sainte- Thérèse	16 547,00 €
SMACL Assurance	Assurances bâtiments, responsabilités, dommage aux biens, accidents, protection fonctionnelle	9 479,56 €
CAUGANT ATELIER	Révision tractopelle	5 942,38 €
LUMIPLAN VILLE	Maintenance panneaux lumineux année 2023	3 061,15 €

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Pacte Finistère volet 1) pour la réfection de la route communale de Bicherel à Mez ar reun : 30.000,00 € demandés (montant du projet : 103.705,00 € HT)

Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre des études en eau potable et assainissement : Réalisation d'un schéma directeur et d'un zonage d'assainissement pluvial : 7.400,00 € demandés (montant du projet : 37.000,00 € HT)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h45.

Le Maire,
Patrick GUEN



Le secrétaire de séance
Bruno ARRIAGA


